

## **SURDI 13**

Association de Malentendants des Bouches du Rhône

E-Mail : [contact@surdi13.org](mailto:contact@surdi13.org) - <http://www.surdi13.org>



### **Faut-il s'appareiller le plus tôt possible ?**

Dans nos associations nous voyons encore des personnes avec une surdité moyenne-sévère et qui n'ont pas fait le pas de s'appareiller. Nous savons que leur confort de vie s'en trouverait amélioré. S'ils vont voir un ORL il leur conseillera à coup sûr de s'appareiller. Cependant qu'en est-il pour les surdités légères (env. 30 dB de perte sur quelques unes des fréquences principales).

Le choix n'est pas simple. L'ORL dira souvent « vous pouvez toujours essayer l'appareillage ». En fait se pose le problème du confort de vie : souvent l'audioprothésiste constate une dégradation de l'audition dans le bruit : avec l'appareil c'est pire que sans appareil. La personne a besoin d'un appareil à la maison et pour certaines démarches mais va se trouver pénalisé dans la rue, dans les réunions familiales, etc....

En fait il lui faudrait sans doute des appareils standard à régler soit même, brider à 80 ou 90 dB en sortie, et ne coûtant pas plus de 50 Euros pièce : il pourrait les utiliser en discussion seul à seul, au théâtre etc.... Ce serait une bonne entrée en matière pour l'appareillage...

Malheureusement ces prothèses standard n'existe pas encore et entre en conflit avec le monopole dont bénéficient les audioprothésistes.

Le choix est d'autant moins simple qu'il peut y avoir un risque d'aggravation de la surdité avec des audioprothèses inappropriées ou mal réglées (niveau de sortie trop élevé) et que par ailleurs il n'est pas toujours souhaitable d'appareiller trop vite s'il y a des restes auditifs intéressants à 6000 ou 8000 Hz. En effet la plupart des audioprothèses n'apportent pas de correction intéressante au-delà de 4000 Hz.

Il vaut mieux dans ce cas pratiquer une gymnastique auditive de rééducation qui maintiendra l'audition le plus longtemps possible à un niveau acceptable pour le confort de vie qu'un appareillage coûteux et inopérant sur une partie du spectre... ».

Tout cela changera peut être le jour où l'on aura des appareils capables d'aller plus loin pour restituer les sons dans les aigus (4000, 5000, 6000, 8000 Hz) et où les réglages pourront se faire de façon plus satisfaisantes qu'aujourd'hui.

Rappelons que sur 5 millions de malentendants en France, 55% ont une surdité légère et que 750 000 personnes seulement seraient appareillées (à comparer aux 45%, soit 2,2 millions qui ont une surdité au moins moyenne).